

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DU DOUBS
ARRONDISSEMENT DE MONTBELIARD
CANTON D'AUDINCOURT
COMMUNE DE SELONCOURT
DELIBERATION
DU
CONSEIL MUNICIPAL

DCM20210413-16	<u>Séance du 13 avril 2021 à 18h30</u> L'an deux-mille-vingt-et-un du mois d'avril le treize le Conseil Municipal de la Commune de SELONCOURT s'est réuni à la Salle des Cossies à Seloncourt après convocation légale, sous la Présidence de M. Daniel BUCHWALDER, Maire, pour une session ordinaire.
NOTA Le Maire certifie que le compte rendu de cette délibération a été affiché à la porte de la Mairie le 14 avril 2021, que la convocation du Conseil Municipal avait été faite le 06 avril 2021 et que le nombre des membres en exercice est de 29. Exécution des articles L2121-10, R121-7, L2121-17, L2124-1, L2121-25, R121-9 du Code Général des Collectivités Territoriales.	
<u>Etaient présents ()</u> <u>Etaient excusés ayant donné procuration ()</u>	
Le Maire ayant ouvert la séance et fait l'appel nominal, il est procédé, en conformité de l'article L2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à la désignation d'un secrétaire. a été désignée pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.	

OBJET : EXTENSION ET RENOVATION DE L'ECOLE MARCEL LEVIN -PERISCOLAIRE - DEMANDE DE SUBVENTION CAF

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal du projet d'extension et de rénovation partielle de l'école Marcel Levin. Ces travaux consistent à créer une extension de deux classes supplémentaires de 57m² minimum, ainsi qu'une rénovation du bâtiment existant (sols, peintures intérieures, toiture et zinguerie si nécessaire, conformité aux normes et règles existantes).

Une des classes sera destinées aux activités du Service Périscolaire, attenante à la restauration scolaire.

L'opération est estimée à **460 000.00 € T.T.C.** soit **383 333.33 € H.T.**

Par délibération du 02 Février 2021, vous avez autorisé Monsieur le Maire à solliciter l'aide du Département et de l'Etat. Une subvention peut être sollicitée auprès de la CAF dans le cadre de « L'Aide à la création et/ou rénovation de locaux des Etablissements d'Accueil du Jeune Enfant (EAJE) ou l'Accueil de loisirs sans hébergement (ALSH).

Les dépenses éligibles pour la création de cette espace se montent à 179 094.65 € H.T.

Le plan de financement des travaux s'établit comme suit :

Co-financeurs	Dépenses subventionnables en € HT		Taux subvention sur dépense subventionnable	Subventions escomptées	%
					Sur total T.T.C.
DEPARTEMENT 25 P@C25 Axe 3 Volet A	Travaux	383 333.33	15%	57 500.00 €	
ETAT D.S.I.L.	Travaux	383 333.33	30%	115 000.00 €	
CAF DU DOUBS	Travaux	179 094.65	40%	71 637.86 €	
TOTAL SUBVENTIONS ESCOMPTEES				244 137.86 €	53.07 %
MONTANT SOLDE T.T.C. FONDS LIBRES VILLE DE SELONCOURT				215 862.14	46.93 %
TOTAL DE L'OPERATION T.T.C.				460 000.00 €	100 %

La Commission Bâtiments, réunie 24 mars 2021, a émis un avis favorable.

Le Conseil Municipal, l'exposé entendu, **à / par**

- sollicite l'aide financière de la CAF en complément du Département du Doubs et de l'Etat,
- se prononce sur le plan de financement ci-dessus,
- s'engage à inscrire au BP 2021 les crédits nécessaires à l'opération
- s'engage à prendre en charge le financement des organismes cités qui ne répondraient pas à hauteur de la subvention prévue et demandée,
- s'engage à réaliser les travaux dans les 2 ans à compter de la date de notification de la décision attributive de subvention,
- demande l'autorisation de commencer les travaux avant l'intervention des décisions attributives de subventions,
- autorise Monsieur le Maire ou son Représentant à signer tous documents à intervenir.

Les crédits nécessaires sont prévus au budget.

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an ci-dessus.

Ont signé au registre tous les membres présents.

Seloncourt, le 13 avril 2021

**Le Maire,
Daniel BUCHWALDER**